

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2025

57 Décision modificative : Commune

58 Programme Voirie 2025 validation du devis Colas

59 Engagement des travaux aux Ateliers municipaux de la Garrelie.

60 Rénovation de la RD 980 convention d'assistant à maîtrise d'ouvrage avec Corrèze Ingénierie.

61 Travaux de mise en conformité du plan d'eau, bassin de décantation devis Montintin et demande de subventions.

62 Demande de prise en charge de scolarité 2024/2025 de Mr DUVAL

63 Attribution d'une subvention exceptionnelle concernant la manifestation des marchés de pays 2025, et les associations locales.

64 Demande de subvention exceptionnelle pour le tournage du projet documentaire « Quatre saisons en Xaintrie » de Carl Carniato.

65 Etude d'un schéma de Défense Incendie sur la Commune.

66 Recomposition des conseils communautaires l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

67 Décision modificative : Camping

68 Devis chalet PMR choix de l'entreprise

69 Plan de financement des travaux

70 Décision modificative : Assainissement

71 Recherche d'assistant maître d'ouvrage et de subventions concernant le schéma assainissement en collaboration avec St Julien aux Bois

72 Recrutement saisonnier au sein des services technique.

Affaires diverses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 juin le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2025.

Présents : Messieurs SALLARD, DUCROS, CHAUDIERES, COMBE, FORETNEGRE (S'est retiré de la séance du conseil à compter de la délibération 2025/058.) et Mesdames TROYA, FOLCH, LAJOINIE, BELVEYRE, SALLE et DELPIROUX.

Absents : Monsieur MOULIN et Mesdames Mme MORVAN et Mme FAILLET TURON

Procurations : Monsieur MOULIN à Mme TROYA.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine LAJOINIE

Il n'y a pas de commentaire concernant la dernière séance du 14 avril 2025, le compte rendu donc est adopté.

N° 2025/057
DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE N°2025/001

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Solde d'exécution de la section d'inv				001	H.O.	423 343,68
Investissement dépenses						423 343,68
Solde			423 343,68			
Emprunts en euros				1641	H.O.	423 343,68
Investissement recettes						423 343,68
Solde			423 343,68			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la mise en application de la décision modificative à l'unanimité :

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025/ 058 VOIRIE 2025
VALIDATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE COLAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les réfections projetées sur les voies communales les plus détériorées.

Les voies communales concernées par la présente demande sont Mialaret, Martinigol, Leyssoubrot, Artiges et la rue du stade.

Ces voiries présentent une usure importante, due à une circulation soutenue, en particulier par des engins agricoles de plus en plus larges et lourds.

L'objet des travaux concerne :

1. Le reprofilage des voies en grave émulsion
2. La réfection de la couche de roulement par enduit superficiel

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 73 898,00 € HT soit un montant TTC de 88 677 .60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- Approuve le programme des travaux de voirie pour l'année 2025 tel que présenté soit :
 - Voie communale de Mialaret,
 - Voie communale de Martinigol,
 - Voie communale de Leyssoubrot (portion du moulin de Malesse au village de Leyssoubrot),
 - Voie communale d'Artiges (portion du centre du village à l'intersection de la RD 145 face aux châteaux d'eau),
 - Rue du stade.
- Décide de confier la réalisation desdits travaux à l'entreprise Colas et autorise le Maire à signer le devis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 /059

ENGAGEMENT DES TRAVAUX AUX ATELIERS MUNICIPAUX DE LA GARRELIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'achat de l'ancien bâtiment PMS, la Commune s'est engagée à dépolluer le site et faire traiter les produits détergents laissés par l'exploitant de cette société.

Il rappelle l'histoire de ce bâtiment. Il appartenait à la Société PMS (Produits Malins de Sophie) qui fabriquait des produits divers (notamment pour lave-vaisselles, lave vitres automobiles) et dont la liquidation a été prononcée en 2017. Depuis, ce bâtiment et le terrain concerné, constituent une friche industrielle sur, laquelle des matières premières de détergents et produits dangereux sont restés abandonnés.

La commune a racheté cette friche pour la requalifier en ateliers communaux. Elle est tenue de procéder à sa dépollution.

Outre ces produits, la toiture recouverte en amiante en mauvais état doit être remplacée (600 m²). La sécurisation du site (changement de porte, clôture, installation de caméra) et l'aménagement des locaux sont également à réaliser.

La délibération 020/2025 du 13 mars 2025 indiquait le choix des entreprises suivantes pour la réalisation des travaux :

Les travaux :

- Dépollution :

LAMBERTY – SIAP : à 479 € HT / Tonne la quantité de produit à traiter est de 30 Tonnes environs

A charge de la Commune de :

- Reconditionner les produits dans contenant conforme à l'ADR,
- Mettre les contenants sur palette,
- D'ouvrir un compte sur le site de trackdechets,
- Signer les BSD avant le départ du chargement.

- Toiture :

BOURBOUZE Jérôme remplacement de la couverture par une couverture en bac acier

- Dépose et évacuation couverture existante : 12 464,00 € HT
- Fourniture et pose couverture bac acier : 33 456.00 € HT
- Fourniture et pose de faîtage acier : 1 968.00 € HT.
- Échafaudage : 800.00 € HT

Soit un total de 48 688.00 € HT pour un montant TTC de 58 425.60 €

• **Sécurisation du site :**

ESAT ARGENTAT pose d'une clôture et de 2 portails pour un montant HT de 17 987.22 €

SERRAT CANTALU changement et installation de portes intérieures et extérieures.

- Portes menuiseries (fabrication et pose) 6 490.00 € HT soit 7 788.00 €
- Porte industrielle motorisée avec portillon de service 3 500.00 € HT soit 4 200,00 € TTC

Il faut également rajouter l'offre de transport des déchets au centre de traitement, comprenant :

Le forfait démantèlement d'un montant HT DE 3 800.00 € :

- La manutention,
- La mise à disposition de personnel,
- Le vidage de la remorque,
- L'évacuation d'une semi,
- Et l'enlèvement de la benne communale.

Deux transports seront nécessaires au vu de la densité et du poids des déchets.

- Tarif de 1 490.00 € HT/ passage duo pour le chargement sur place,
- Tarif de 1 490.00€ HT/ passage duo pour le passage à vide.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention DETR d'un montant de 72 979.68 € a été obtenue pour financer ces travaux. (Arrêté du EJ n°210 463 9117)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis,
- **DECIDE** de l'exécution des travaux,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, et à signer tous documents y afférent.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 060

RENOVATION DE LA RD 980

CONVENTION D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC CORREZE INGENIERIE

Monsieur le Maire, indique qu'il serait opportun d'envisager la rénovation de la RD 980.

Compte tenu de la complexité du projet et des compétences techniques qu'il requiert, il apparaît indispensable de faire appel à Corrèze Ingénierie dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin d'accompagner la commune dans les différentes étapes du projet (diagnostic, définition des besoins, consultation des entreprises, suivi des travaux, etc.) (*Voir convention jointe.*)

Par ailleurs, il convient de rechercher les subventions disponibles afin de contribuer au financement de cette opération.

Pour information, nous avons contacté le Département concernant le goudronnage de la portion de voirie qui relève de leur compétence. Les travaux sont prévus pour fin octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **De faire appel** au bureau d'études de Corrèze Ingénierie dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la RD 980 ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec Corrèze Ingénierie ;
- **D'imputer** la dépense sur le budget primitif 2025 de la commune ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à rechercher et solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, etc.) pour contribuer au financement de l'opération.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 061

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU PLAN D'EAU, BASSIN DE DECANTATION DEVIS DE MONTINTIN ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour rappel le Conseil Municipal a adopté la délibération 2025/052 concernant la création d'un bassin de décantation et la vidange du plan d'eau.

Il avait été décidé :

- Décide d'autoriser la vidange du plan d'eau courant l'année 2025 par l'association « LES PECHEURS DE LA XAINTRIE »,
- Charge l'association « LES PECHEURS DE LA XAINTRIE » d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la vidange du plan d'eau des Chanaux.
- Autorise le Maire de prendre contact avec une entreprise pour la réalisation de la note technique concernant la future création du bassin de décantation.
- Autorise le Maire à transmettre cette étude au service de l'environnement, police de l'eau et risques

A ce jour, nous avons reçu le devis de l'entreprise Montintin concernant l'étude de la création d'un bassin de décantation pour le plan d'eau communal d'un montant de 1 550,00 € HT soit 1 800,00 € TTC. (Sont exclus de cette mission : l'organisation de la vidange ainsi que toute intervention de géomètre expert, étude de sol, sondages et mesures géotechniques ou de géophysiques)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend** acte du devis reçu pour la réalisation de l'étude du bassin de décantation ;
- **Autorise** le Maire à transmettre cette étude au service de l'environnement, police de l'eau et risques, pour validation préalable à tout début de travaux ;
- **Autorise** le Maire à solliciter toutes les subventions disponibles auprès des services de l'État, du Département, de la Région ou de tout autre organisme compétent, en vue de financer tout ou partie des travaux liés à cet aménagement.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
---------------------	----	-------------	---

Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0
-----------------------	---	---------------------------	---

N° 2025 / 062

**PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE DES FRAIS DE SCOLARITE
DE L'ENFANT DUVAL WILLOW POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Mme TROYA expose au Conseil Municipal la situation particulière de l'enfant Willow Duval, domicilié sur la commune, et précédemment scolarisé au sein du RPI de Saint-Julien-aux-Bois.

En raison de problèmes d'intégration importants et d'un début de phobie scolaire, la scolarisation de l'enfant au sein de ce RPI s'est révélée inadaptée à ses besoins. Après échanges avec la famille, les services médico-sociaux et les enseignants concernés, il a été décidé, dans l'intérêt de l'enfant, d'une réorientation vers l'école publique d'Argentat-sur-Dordogne, établissement dans lequel l'enfant est aujourd'hui scolarisé et où il a retrouvé une stabilité et un épanouissement scolaire satisfaisants.

Dans ce cadre, et bien que la commune ne soit pas tenue réglementairement à une participation financière à la scolarisation hors commune dans ce cas précis, il est proposé au Conseil Municipal une prise en charge exceptionnelle des frais de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025, à hauteur du montant forfaitaire demandé par la commune d'accueil, soit 412,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la prise en charge exceptionnelle des frais de scolarité de l'enfant Willow Duval, pour l'année scolaire 2024/2025, au sein de l'école publique d'Argentat-sur-Dordogne.
- **Dit que** cette mesure ne crée pas de précédent et reste liée à la situation médicale et scolaire particulière de l'enfant.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 063

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CONCERNANT :
LES MARCHES DE PAYS 2025
L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE ST PRIVAT
LE COMITE DES FOIRES**

Madame Troya, première adjointe, présente au conseil municipal l'organisation de la deuxième édition des Marchés de Pays pour l'année 2025.

Ces marchés se dérouleront de 18h00 à 23h00 sur la Place du Champ de Foire, aux dates suivantes :

- **Mardi 22 juillet 2025**
 - Association participante : Les Écuries de la Xaintrie
 - Animation : DJ Haus
- **Mardi 29 juillet 2025**
 - Associations participantes : Les Amis de la Bourrée et Bouts de Chiffons
 - Animation : GULAPIA
- **Mardi 5 août 2025**
 - Association participante : Pétanque Xaintricoise
 - Animation : DJ Haus

- Mardi 12 août 2025
 - Associations participantes : Comité des Foires et Société de Chasse
 - Animation : DJ Test
- Mardi 19 août 2025
 - Associations participantes : Carrefour de l'Amitié et Rando Xaintrie 1.0
 - Animation : Orchestre Yannick Leybros

Dans le cadre de l'édition de cette année, un compte bancaire, spécifique a été ouvert au Crédit Agricole par le comité des foires, Mme Troya en est la Titulaire, Mr Combes Trésorier. Deux mandataires ont été désignés avec délégation de gestion commune : Mme Dominique Raussens (Association Ecurie de la Xaintrie) et Mr Michel Teyssandier (Association Carrefour de l'Amitié) et prendra en charge la gestion budgétaire pour l'ensemble des associations impliquées dans la manifestation.

Cette manifestation a pour objectif de valoriser les produits du terroir, l'artisanat local et la vie associative, tout en animant la commune durant la période estivale.

Afin de soutenir l'organisation logistique et artistique de cet événement, une subvention exceptionnelle sera attribuée.

Mme Troya présente également la demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Privat concernant le Cross Départemental de Sapeurs-Pompiers de la Corrèze qui se tiendra le 15 novembre 2025 à St Privat.

Elle rappelle également que l'association du Comité des Foires a pris à sa charge le règlement de l'animation du repas de fin d'année organisé par la commune à destination des aînés. Afin de la dédommager pour cette dépense, la commune souhaite lui attribuer une subvention d'un montant équivalent aux frais engagés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE :**

- **Approuve** l'organisation des Marchés de Pays aux dates et modalités précitées ;
- **Autorise** l'attribution de subvention exceptionnelle de :
 - 1 500.00 € au Comité des Foires en charge du budget de ces manifestations.
 - 200.00 € à l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Privat.
 - 300.00 € à l'association du Comité des Foires.
- **Donne pouvoir** au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces manifestations

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 064

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TOURNAGE DU PROJET DOCUMENTAIRE
« QUATRE SAISONS EN XAINTRIE » DE CARL CARNIATO.**

Mme LAJOINIE Géraldine, Adjointe au Maire, présente une demande de subvention communale de Mr CARNIATO Carl concernant le tournage du projet documentaire « Quatre saisons en Xaintrie »

Il y a cinq ans, Carl Carniato a réalisé un long métrage intitulé *Substance Noire* en Xaintrie, région qu'il affectionne pour sa beauté naturelle et son lien personnel. Le film, créé avec peu de moyens mais une équipe passionnée, a été diffusé dans des salles de cinéma.

Fort de cette première expérience, il souhaite désormais réaliser un documentaire de création de 52 minutes sur la Xaintrie. Ce projet visera à capturer la richesse de la nature et des saisons à travers une approche cinématographique sensible. Le tournage s'étalera sur un an et sera produit par Oxo Films, avec des discussions en cours pour une diffusion sur France 3 et dans des cinémas d'art et d'essai. Carl Carniato cherche aujourd'hui des soutiens financiers (partenariats, mécénat, etc.) pour boucler le budget du film et invite les lecteurs à découvrir le projet pour y contribuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **Conseil** Mr CARNIATO Carl de se rapprocher de la Communauté de Commune Xaintrie Val Dordogne afin de solliciter une subvention ou une aide pour le tournage du projet documentaire « Quatre saisons en Xaintrie ».
- **Décide** de réexaminer la demande une fois la réponse de la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne reçue.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025/ 065

REALISATION D'UNE ÉTUDE DE SCHEMA DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense contre l'incendie, qui précise les obligations des communes en matière de défense extérieure contre l'incendie.

Considérant que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du maire et que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune.

Considérant que la commune de Saint Privat compte moins de 3 500 habitants et qu'il est essentiel de garantir la sécurité des biens et des personnes en cas de sinistre.

Considérant que la réalisation d'un schéma de défense extérieure contre l'incendie permettra de dresser un bilan de la défense incendie sur le territoire, d'identifier les besoins du territoire et de planifier les investissements à venir.

Considérant que la commune peut bénéficier de subventions pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **De lancer** la réalisation d'une étude pour un schéma de défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du territoire communal.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à consulter des bureaux d'études susceptibles de réaliser cette étude et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ce schéma de défense incendie.
- **De retenir** la meilleure proposition.
- **De solliciter** les aides financières disponibles auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour financer cette étude.
- **D'inscrire** la dépense au budget communal.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025/ 066**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN VUE DU RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-6-1 relatif à la composition des conseils communautaires ;

VU la nécessité de recomposer le conseil communautaire de [Nom de l'EPCI] l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux prévu en [année] ;

VU la proposition de l'EPCI visant à initier une procédure d'accord local pour répartir les sièges du futur conseil communautaire, transmise aux communes membres ;

CONSIDÉRANT que deux modalités de recomposition sont possibles :

– soit un accord local, validé à la majorité qualifiée des communes membres, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

– soit, à défaut, l'application des règles de droit commun, impliquant une répartition des sièges fondée sur les critères démographiques fixés par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas approuver le projet d'accord local. En conséquence, la recomposition du conseil communautaire devra être réalisée conformément aux règles de droit commun.
- **Autorise** le Maire à notifier la présente délibération à la communauté de communes de la Xaintrie Val Dordogne dans les délais requis.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 067**DECISION MODIFICATIVE BUDGET CAMPING N°2025/001**

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations générales , agen. & amé				2181	H.O.	58 032,96
Investissement dépenses						58 032,96
	Solde		58 032,96			
Déficit antérieur reporté				001	H.O.	58 032,96
Investissement recettes						58 032,96
	Solde		58 032,96			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la mise en application de la décision modificative à l'unanimité :

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 068**CHALET PMR CHOIX DES ENTREPRISES**

Mme Lajoinie informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé l'achat et l'installation d'un chalet adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au sein du camping municipal.

En effet, cette demande revient régulièrement depuis plusieurs années de la part des usagers, et la suppression des mobil-homes a libéré l'espace nécessaire pour permettre l'implantation de ce type de logement. Ce projet viendrait renforcer l'accessibilité et l'attractivité de la structure municipale.

Un crédit de 60 000,00 € a d'ores et déjà été inscrit au budget d'investissement 2025 du camping en vue de cette installation.

Mme Lajoinie indique avoir sollicité plusieurs entreprises pour l'obtention de devis concernant l'acquisition d'un chalet PMR d'une superficie de 30 m², notamment auprès des sociétés **Chalets Fabre** et **Hekipia**.

	Société HEKIPIA	Société Chalets FABRE	
Modèle chalet	Liberty PMR 1 Pente	Bélouve 35-2 PMR 1 pente	Bélouve 35-2 PMR 2 pentes
Montant HT	51 795.16 €	41 177.00 €	39 757 €
Montant TTC	62 154.19 €	49 412.40 €	47 708.40€

Par ailleurs, pour l'implantation du chalet, un devis de l'entreprise **ESAT d'Argentat** a été demandé concernant la création des longrines, pour un montant de **8 281,46 €**.

Mme Lajoinie précise qu'un travail de **chiffrage financier** global est en cours, de même qu'une **recherche de subventions** pour soutenir financièrement ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'acquisition et de l'installation d'un chalet PMR au sein du camping municipal ;
- **Retient** la proposition de la Société Chalets Fabre concernant le modèle Bélouve 35-2 PMR 2 pentes d'un montant de 47 708.40 € TTC (39 757.00 €) ;
- **Autorise** le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, y compris la consultation des entreprises, la recherche de subventions et la signature de tout document y afférent ;
- **Précise** que le financement sera assuré dans le cadre du budget d'investissement 2025, complété par les subventions qui pourront être obtenues.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 069
CHALET PMR PLAN DE FINANCEMENT

Mme Lajoinie informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé l'achat et l'installation d'un chalet adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au sein du camping municipal.

En effet, cette demande revient régulièrement depuis plusieurs années de la part des usagers, et la suppression des mobil-homes a libéré l'espace nécessaire pour permettre l'implantation de ce type de logement. Ce projet viendrait renforcer l'accessibilité et l'attractivité de la structure municipale.

Un crédit de 60 000,00 € a d'ores et déjà été inscrit au budget d'investissement 2025 du camping en vue de cette installation.

Un dossier de subvention est en cours (FEDER-LEADER) auprès du GAL du PETR Vallée de la Dordogne.

DEPENSES		RECETTES	
Achat chalet PMR	39 757 ,00 €	Subvention LEADER	5 000 ,00 €
TVA 20 %	7 951,40 €	Subvention FEDER	15 000,00 €
TOTAL TTC	47 708,40 €	Montant total subvention	20 000,00 €
Création de longrines	8 281,46 €	Fonds propres et emprunt	40 000,00 €
Frais raccordement et installation	4 010,14 €		
Montant Total de la dépense	60 000 ,00 €		60 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de l'achat et de l'installation chalet PMR comme ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs au dossier l'achat et l'installation du chalet PMR.
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 070
DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT
N°2025/001
N°2025/002

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations techniques matériel et o				2315	H.O.	61 450,19
Investissement dépenses						61 450,19
	Solde					61 450,19
Excédent antérieur reporté				001	H.O.	61 450,19
Investissement recettes						61 450,19
	Solde					61 450,19

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		260,00			
Dotations aux amortissements sur im 042				6811		260,00
Fonctionnement dépenses			260,00			260,00
Solde			0,00			
Virement de la section 040	021	H.O.	260,00			
Constructions 040				2813	H.O.	260,00
Investissement recettes			260,00			260,00
Solde			0,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la mise en application des décisions modificatives à l'unanimité :

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 071

RECHERCHE D'ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE ET DE SUBVENTION CONCERNANT LE RESEAU ASSAINISSEMENT EN COLLABORATION AVEC ST JULIEN AUX BOIS

Madame Troya, Première Adjointe, rappelle qu'une délibération portant le numéro 2025/12 concernant l'assistance de maître d'ouvrage au sujet du réseau d'assainissement de la commune avait été voté le 23 janvier 2025.

Elle rappelle que ce diagnostic s'inscrit dans une démarche globale de conformité et d'amélioration de la gestion des eaux usées, dans un contexte de préservation de la qualité de l'eau et du respect des normes en vigueur.

Cependant, il est précisé que les eaux usées de la commune de Saint-Julien-aux-Bois, située en amont, confluent avec celles de notre réseau. Dès lors, les problématiques de fonctionnement et de performance des ouvrages sont interdépendantes.

Afin d'assurer une approche cohérente et efficace, il a été décidé d'un commun accord entre les deux communes de faire appel conjointement à un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette mission permettra de :

- Réaliser un état des lieux partagé des réseaux d'assainissement des deux communes,
- Identifier les dysfonctionnements ou non-conformités éventuels,
- Proposer des scénarios d'amélioration ou de mise en conformité,
- Élaborer une stratégie de travaux mutualisée, si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **Approuve** la mise en œuvre d'une mission conjointe avec la commune de Saint-Julien-aux-Bois pour la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement.
- **Autorise** le recours conjoint à un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner les deux communes dans cette démarche.

- **Précise** qu'une convention devra être établie entre les communes de Saint-Julien-aux-Bois et de Saint-Privat afin d'encadrer la réalisation conjointe de l'étude de diagnostic relative au schéma d'assainissement commun.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à la consultation des prestataires, d'arrêter le choix du cabinet, et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette mission.
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.
- **Souligne** que cette démarche s'inscrit dans le cadre des préconisations formulées par la Préfecture et l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N°2025/ 072

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

**Établi en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique
(6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)**

Le Maire, rappelle à l'assemblée, que conformément au code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le début de la saison estivale du 01/07/2025 au 31/08/2025 inclus.

Mr le Maire propose Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de maximum 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent en milieu rural à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Charge le Maire du recrutement de l'agent et habilite à ce titre à conclure un contrat d'engagement.**
- **Autorise également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23-2° si les besoins du service le justifient**
- **Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.**

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

AFFAIRES DIVERSES

Point sur les bâtiments communaux et la micro-signalisation :

- **Ancienne mairie**

Le dossier est actuellement suivi par Corrèze Ingénierie, dans le cadre de l'étude de restructuration des logements. Deux études ont été réalisées :

- Une première portant sur la structure du bâtiment ;
- Une seconde sur la sécurité incendie.

Les retours sont positifs pour les deux études.

- **Bibliothèque**

La bibliothèque sera transférée dans le rez-de-chaussée de l'ancienne mairie durant la période estivale. Cela permettra un accueil du public à partir de début octobre 2025.

- **Micro-signalisation**

Le dossier est en cours de finalisation. Le devis a été signé et retourné le 18 juin 2025. L'installation des panneaux est prévue pour la rentrée.

Emplois saisonniers :

- **Camping municipal :**

- Mme GUBBELS Ize : en poste de fin juin à mi-juillet ;
- Mme LAMOURE Sara : en poste de mi-juillet à mi-août.

- **Services techniques :**

- Mme CAPPEL AUSSET Maëlle : pour le mois de juillet ;
- M. PLAZE Enzo : également pour le mois d'août.

Vie associative – Remerciements :

Plusieurs associations ont exprimé leur reconnaissance envers la municipalité pour les subventions attribuées :

- La coopérative des écoles
- Le club de rugby
- Le Carrefour de l'Amitié
- Vitrine en Scène

Branchement électrique – Manifestations :

Selon la Loi APER et l'ordonnance n°2023-816, les communes et la FDEE19 ne paient plus les coûts de raccordement liés aux permis d'urbanisme. La FDEE19 reste maître d'ouvrage, avec un financement de 60 % par le pétitionnaire et 40 % pris en charge par Enedis.

Pour les manifestations (marchés, fêtes, etc.), Enedis facture désormais +400 € à chaque branchement temporaire.

La commune sollicitera la FDEE19 pour installer un point de raccordement à la halle du Champ de Foire, et éventuellement un second à l'étang des Chanaux, afin de limiter ces surcoûts.

Ces projets pourront être subventionnés via le fonds FACE, après une étude de faisabilité. Seules les demandes concernant des événements récurrents, au même emplacement, proche du centre-bourg, seront étudiées.

Résumé des manifestations estivales :

- **Marchés de pays** : les lundis 22 juillet, 29 juillet, 5 août, 12 août et 19 août
- **Bal des pompiers** : samedi 13 juillet
- **Concours de pétanque** : dimanche 14 juillet
- **Balade nature** : samedi 20 juillet
- **Exposition sur la guerre 14-18** : du 21 au 26 juillet
- **Brocante à AEX** : samedi 3 août
- **Soirée d'antan – Les Amis de la Bourrée** : jeudi 8 août
- **Fête votive** : du mercredi 21 au samedi 24 août

Téléthon 2025 :

Argentat a été désignée ville ambassadrice du Téléthon 2025.

- Les manifestations se dérouleront les 5 et 6 décembre 2025.

- Une réunion des associations de Saint-Privat est prévue courant juillet afin de coordonner les actions locales.
- De nombreuses animations sont prévues à Argentat pour l'occasion, notamment :
 - Spectacle de danse
 - Interventions et actions des pompiers
 - Lâcher d'eau au barrage
 - Ronde des tracteurs
 - Participation de confréries